



Québec, le 24 juillet 2009

Madame Eramelinda Boquer  
Agent d'aide en bénévolat et médias

Madame,

La présente a pour but de faire suite à votre correspondance adressée au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, en ce qui a trait à une initiative visant à accroître le bénévolat au Québec et au Canada.

Les trois propositions que vous soumettez font l'objet d'étude par des groupes de travail ou par l'entremise de notre interlocuteur privilégié en matière de bénévolat, le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ). C'est donc avec beaucoup d'intérêt pour ces questions que nous partageons les résultats de nos analyses.

En ce qui concerne votre première proposition, soit celle d'augmenter le taux des crédits d'impôt pour les dons aux organismes caritatifs, cette option a été étudiée dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur le don. Plusieurs constats ont été partagés avec certains intervenants dont celui que le régime fiscal québécois encourage actuellement les dons des particuliers et des entreprises à divers organismes de bienfaisance par des mesures incitatives, notamment le crédit d'impôt pour dons pour les particuliers et la déduction fiscale pour les sociétés.

Par ailleurs, les crédits d'impôt provinciaux accordés aux contribuables pour les dons seraient plus élevés si les Québécoises et les Québécois utilisaient tous les avantages fiscaux que la loi leur permet. À cet effet, c'est au Québec que la valeur des crédits d'impôt est la plus élevée en comparaison avec toutes les provinces et territoires. Nous sommes donc actuellement à poursuivre notre réflexion sur ce sujet.

Quant à votre deuxième proposition, soit celle de comptabiliser et reconnaître le temps offert par une organisation ou des volontaires à des œuvres caritatives par un crédit d'impôt; elle fait partie des réflexions que le RABQ poursuit avec ses membres sur la question de la reconnaissance de l'action bénévole.

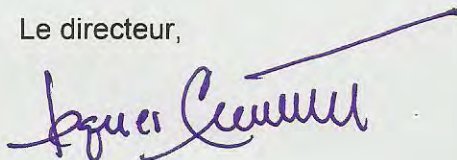
... 2

Plus particulièrement, le RABQ souhaite doter le milieu de l'action bénévole d'un outil de réflexion qui lui permettra de consulter leurs membres afin de déterminer la pertinence d'une mesure fiscale comme le crédit d'impôt ou une compensation financière pour couvrir les frais encourus par le bénévole dans l'accomplissement de certaines interventions.

Finalement, en ce qui a trait à votre troisième proposition, soit celle d'encourager les écoles à inclure le bénévolat à leurs activités, actuellement, plusieurs programmes de niveau secondaire exigent que les élèves québécois participent à au moins dix heures de bénévolat dans le dernier trimestre. Le milieu scolaire est donc sensibilisé à cette question et examine présentement des pistes d'action visant à encourager l'engagement citoyen des jeunes québécois.

Je tiens à vous remercier pour nous avoir partagé vos réflexions afin de bonifier nos travaux, je vous prie d'agréer, Madame Boquer, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Le directeur,



Jacques Dussault